Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

Systémes agroalimentaires nationaux et la covid-19 en Côte D'Ivoire

Effets, réponses politiques et implications à long terme

Systémes agroalimentaires nationaux et la covid-19 en Côte D'Ivoire

Effets, réponses politiques et implications à long terme

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Rome, 2020

Citer comme suit:
FAO. 2020. Systèmes agroalimentaires nationaux et COVID-19 en Côte d'Ivoire. Effets, réponses politiques et implications à long terme. Rome. https://doi.org/10.4060/cb1348fr

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

ISBN 978-92-5-133407-2

© FAO, 2020

Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales (CC BY NC SA 3.0 IGO; https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale [langue] est celle qui fait foi.»

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Matériel attribué à des tiers. Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui y sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être obtenus sur demande adressée par courriel à: publications-sales@fao.org. Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.

INTRODUCTION

La pandémie de la covid-19 a mis une pression importante sur les systèmes de santé du monde entier. Les mesures draconiennes mises en place pour contenir sa propagation créent de sérieux obstacles à l'activité économique (y compris aux systèmes agroalimentaires) et, par conséquent, aux moyens de subsistance, à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

L'épidémie de la covid-19 montre à la fois les liens entre les systèmes de santé et les systèmes alimentaires, et les liens entre les systèmes alimentaires locaux et les systèmes mondiaux. Les taux élevés d'urbanisation et la mondialisation du commerce et des voyages ont contribué à la propagation du virus dans les pays. Les verrouillages et les restrictions de mouvement à l'intérieur des pays et à travers les frontières ont perturbé les marchés nationaux et locaux de la production alimentaire et agricole et des intrants et ont provoqué de fortes réductions de l'activité économique globale dans le monde. Dans les pays les plus pauvres, les perturbations ont encore aggravé la fragilité des systèmes (y compris les systèmes agroalimentaires) et des moyens de subsistance.

Le Rapport mondial sur les crises alimentaires 2020 a constaté que 135 millions de personnes dans 55 pays et territoires sont confrontés à une insécurité alimentaire aiguë au niveau de la «crise» ou à un niveau supérieur - une situation qui nécessite une action urgente. Le rapport a également conclu que plus de 183 millions de personnes connaissaient un niveau «stressé» d'insécurité alimentaire aiguë et couraient un risque élevé de glisser vers un niveau de «crise» si elles étaient confrontées à des chocs supplémentaires (FSIN, 2020). La situation est particulièrement inquiétante compte tenu de la nature évolutive de la pandémie de la covid-19.

À mesure que la situation évolue, la question se pose de savoir comment, ou si, les systèmes alimentaires, sanitaires, financiers et économiques pourraient être mieux préparés pour éviter que des épidémies similaires ne dégénèrent en une crise économique et sociale à part entière.

Ce rapport fait partie d'une série de profils de pays qui décrivent: (i) les mesures politiques adoptées par les gouvernements pour contenir la propagation du virus; (ii) les politiques et mesures visant à stabiliser le fonctionnement des systèmes agroalimentaires; (iii) les effets potentiels des politiques sur les systèmes agroalimentaires et les groupes vulnérables. Enfin, les profils évaluent également les options à long terme pour les politiques et les investissements dans les systèmes agroalimentaires afin de les rendre plus résilients.

MESURES POLITIQUES VISANT À CONTENIR LA COVID-19

Quelles sont les principales mesures prises pour contenir la propagation du virus et comment évoluent-elles?

La Côte d'Ivoire a adopté des mesures de confinement partiel qui se rapprochent de celles prises par des pays africains de même niveau de développement et de situation épidémiologique proche. Ainsi, l'organe de décision qu'est le Conseil national de sécurité (CNS), présidé par le Président de la République, ainsi que le Ministère de la santé et de l'hygiène publique ont pris les mesures progressives suivantes (plusieurs de ces mesures ont été maintes fois prorogées) en lien avec l'évolution de la pandémie:

- Décisions du CNS le 16 mars: suspension pour une période de 15 jours renouvelables, à compter du 16 mars à minuit, de l'entrée en Côte d'Ivoire des voyageurs non ivoiriens en provenance de pays ayant plus de 100 cas confirmés de covid-19; renforcement du contrôle sanitaire aux frontières aériennes, terrestres et maritimes; fermeture de toutes les écoles pour une période initiale de 30 jours et des boîtes de nuit, des cinémas et des lieux de spectacle pour 15 jours; distanciation physique dans les grandes surfaces, restaurants, entreprises et lieux publics; interdiction de rassemblements publics de plus de 50 personnes pour une période 15 jours.
- Décisions du CNS le 20 mars: fermeture des frontières terrestres, maritimes et aériennes à toute circulation de personnes le dimanche 22 mars 2020 à minuit jusqu'à nouvel ordre.
- Décisions du CNS le 23 mars: déclaration de l'état d'urgence; couvre-feu de 21 heures à 5 heures à compter du 24 mars; fermeture de tous les maquis et restaurants; régulation des transports interurbains, intercommunaux, intra-communaux et interdiction des déplacements non autorisés entre Abidjan et l'intérieur du pays; aucun transport n'est autorisé entre la grande région d'Abidjan (district autonome d'Abidjan, Dabou, Azaguié, Bingerville, Grand-Bassam, Bonoua, Assinie-Mafia) et le reste du pays. Des exceptions sont prévues pour les denrées alimentaires, les médicaments, les évacuations médicales, le carburant, les services publics et les véhicules avec une autorisation spéciale.
- Décisions du CNS le 9 avril: port obligatoire du masque dans le Grand Abidjan. Confinement obligatoire à domicile de toutes les personnes fragiles, notamment les personnes âgées et celles souffrant de maladies chroniques; réduction des déplacements non essentiels; mise en œuvre effective du télétravail; réduction du nombre de passagers dans les véhicules de transport en commun et personnels; interdiction des grands rassemblements.
- Le Conseil des ministres du 29 avril a également décidé de renforcer le contrôle des prix des produits de grande consommation et d'appliquer des sanctions aux contrevenants. Ainsi, après avis favorable de la Commission de la concurrence, le décret relatif adopté à ce conseil fixe, pour une période de trois mois, des prix plafonds pour certaines denrées de première nécessité, à savoir le riz, le sucre, l'huile de table, la tomate concentrée et la viande. Toutefois, les commerçants sont autorisés, conformément au principe de la libre concurrence, à pratiquer des prix en deçà des prix maxima fixés (Gouvernement de Côte D'Ivoire, 2020). En outre, pour faire face à la pandémie du coronavirus, il a été décidé que les marchés alimentaires (marchés ouverts, marchés de gros, etc.) de la ville d'Abidjan ouvriraient à 6h et fermeraient à 15h.
- De façon globale, les mesures édictées pour limiter l'impact de la pandémie sont relativement bien respectées; en effet, dans un article publié le 24 avril 2020, le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) affirme: «À Abidjan et dans les principales villes ivoiriennes, … malgré le couvre-feu,

l'interdiction des rassemblements, la fermeture des restaurants populaires – les «maquis» - et l'isolement de la capitale, la population peut toujours accéder aux produits de base de son alimentation traditionnelle.»

- Selon le même article, «en Côte d'Ivoire, la sécurité alimentaire repose sur une large gamme de produits vivriers locaux qui forment la base des plats traditionnels (attiéké, foutou, tô, etc.): tubercules (manioc, igname, patates douces), bananes plantains et céréales (maïs, mil, riz) notamment. Pour tous ces produits, le pays dispose de stocks de sécurité qui permettent de limiter les ruptures d'approvisionnement en cas d'aléas. La disponibilité et la diversité des produits qui font l'assiette des Ivoiriens restent donc dans l'ensemble rassurantes».

Quelles sont les principales mesures prises pour assouplir ou renforcer le verrouillage et les autres mesures visant à contenir la propagation de la maladie, notamment en ce qui concerne les fonctions du système agroalimentaire?

Tenant compte de l'évolution satisfaisante de la pandémie, le CNS a décidé le 14 mai:

- le maintien des mesures suivantes: l'état d'urgence, fermeture des frontières aériennes, maritimes et terrestres; fermeture des bars, boîtes de nuit, cinémas et lieux de spectacle; le maintien de l'isolement du Grand Abidjan avec des contrôles aux points de sortie;
- la levée ou l'assouplissement des mesures suivantes: levée du couvre-feu; ouverture des maquis et restaurants; rassemblements de population plafonnés à 200 personnes au lieu de 50; réouverture des établissements d'enseignement; malheureusement, ces mesures d'allègement ont été interprétées par la population comme la fin de la pandémie en Côte d'Ivoire et des comportements de relâchement ont été observés; ainsi, depuis le 1 juin, le pays a connu une rapide propagation de la pandémie.
  Pour plusieurs acteurs du système agroalimentaire, la levée du couvre-feu ainsi que l'ouverture des maquis et restaurants ont été un grand soulagement; ainsi, l'écoulement des produits frais comme le poisson, la viande de volaille et de porc, les produits vivriers frais (fruits et légumes, divers produits maraîchers) s'est normalisé pour le bien des consommateurs; de même, les contrôles des prix des produits de grande consommation ont permis, dans une certaine mesure, de limiter la flambée des cours des produits vivriers.
- Décisions du CNS le 11 juin et le 13 juillet: en raison de la hausse des infections enregistrée depuis le début du mois de juin[1], le CNS a décidé le 11 juin des mesures suivantes: maintien de l'état d'urgence; maintien de la fermeture des frontières terrestres, aériennes et maritimes; maintien de la fermeture des bars, boîtes de nuit, cinémas et lieux de spectacle; maintien de l'isolement du Grand Abidjan en renforçant le contrôle aux entrées et aux sorties; nombre maximum des rassemblements de population à Abidjan ramené de 200 à 50 personnes; suivi sanitaire systématique de toute personne venant de l'extérieur du pays.
  Pour le système agroalimentaire, l'isolement du Grand Abidjan et la fermeture des frontières continueront d'impacter la mise en place des cultures en accroissant les difficultés d'accès aux intrants, matériels agricoles venant de l'extérieur et de main d'œuvre venant des pays voisins (le Burkina-Faso et le Mali). Le 13 juillet, le CNS a annoncé la fin de l'isolement du Grand Abidjan à partir du 15 juillet.

[1] A la date du 25 juin, la Côte d'Ivoire compte 8 334 cas confirmés dont 60 décès. Selon l'OMS, la Côte d'Ivoire enregistre la plus forte progression de contaminations de l'Afrique de l'Ouest entre les semaines 24 et 25.

MESURES DE POLITIQUE AGROALIMENTAIRE POUR RÉPONDRE AUX EFFETS DE LA CRISE

Quelles sont les principales mesures en place ou prévues visant directement le système alimentaire?

Les activités ci-dessous liées au système alimentaire sont exemptées de certaines des restrictions énumérées dans la section 1 ci-dessus.

Dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, les déplacements de personnes entre Abidjan et l'intérieur du pays sont interdits du 16 au 30 avril à l'exception des personnels liés à l'exécution des services et aux transports des biens ci-après (à noter que cette mesure a été prorogée et est en vigueur jusqu'à la date d'écriture de ce rapport):

- approvisionnement et production d'eau, électricité, hydrocarbures, gaz et toute source d'énergie domestique;
- fonctionnement de complexes agroindustriels et forestiers;
- denrées alimentaires;
- produits agricoles animaliers halieutiques et forestiers;
- intrants agricoles (semences, engrais, produits phytosanitaires, etc.) et produits vétérinaires;
- produits pharmaceutiques médicaux et vétérinaires.

Il a été également décidé l'ouverture des points de consommation pour les plats à emporter (aviculture moderne, pêche et pisciculture). Les mesures de restriction ont été levées à partir du 14 mai, avec l'ouverture des restaurants et maquis et la levée du couvre-feu.

Mesures de soutien à la production alimentaire locale (domestique)

Le gouvernement a adopté le 30 mars 2020, un plan de soutien économique, social et humanitaire en réponse à la pandémie de COVID-19, d'un coût global de 1 700 milliards de francs CFA (environ 3 milliards de dollars USD). Plusieurs mesures de ce plan visent directement les systèmes alimentaires:

- allègement, suspension et annulation des charges fiscales, sociales, douanières et autres taxes sur les filières agricoles;
- baisse des coûts des facteurs de production: toutes les mesures générales à court terme du plan de soutien visant à réduire les charges pour toutes les entreprises (grandes, petites, informelles);
- procédure d'urgence de passation de marchés pour l'exécution des marchés
- soutien aux principales filières d'exportation (anacarde, coton, hévéa, palmier à huile, mangue) fortement impactées par la crise sanitaire (coût 250 milliards de FCFA, soit 454 millions USD[2]); il s'agit de subventionner les producteurs exerçant dans ces filières organisées;
- soutien aux producteurs des secteurs vivrier (céréales, tubercules et bananes plantain), aviculture, pêche/aquaculture, maraîcher et fruitier d'un coût 50 milliards de FCFA (90,8 millions USD) dont 20 milliards de FCFA (36,3 millions USD) pour assurer la disponibilité en intrants agricoles;

[2] 1 FCF = 0,00182 USD au 18 août 2020

- fourniture de petits équipements et appui aux mécanismes de gestion des productions, aux techniques de mobilisation et de valorisation des eaux et aux soins vétérinaires;
- appui à la production agricole et aux petits élevages, afin d'éviter un effondrement de la production agricole, par la fourniture d'intrants agricoles (engrais, produits phytosanitaires, semences de céréales/légumineuses/produits maraîchers, volaille, porcins, caprins) et par la fourniture des services de conseil technique aux petits exploitants agricoles;
- appui-conseil aux producteurs en termes de formation et d'outils de protection, évaluation de l'appui post-distribution et de l'impact des mesures (Gouvernement de Côte D'Ivoire, 2020).

En outre, le gouvernement a adopté le 11 mars la révision de la Stratégie nationale de développement de la riziculture (SNDR) 2020-2030, d'un coût global de 150 milliards de FCFA (272,4 millions USD), en vue de relancer la production nationale afin d'assurer une autosuffisance en riz avant 2025 et de faire de la Côte d'Ivoire l'un des plus grands exportateurs africains de riz à l'horizon 2030 (Gouvernement de Côte D'Ivoire, 2020). Bien qu'ayant été adoptée avant la COVID-19, plusieurs mesures de cette stratégie ont été reprises dans le plan de réponse globale.

Contrôles des prix des denrées alimentaires autres que les mouvements des réserves

Le plan d'urgence des secteurs de la sécurité alimentaire et de la nutrition pour faire face à la COVID-19 (mars 2020) prévoit les mesures suivantes:

- renforcement des mesures de surveillance des prix des produits de grande consommation ainsi que des stocks disponibles pour contenir l'inflation;
- mise en place d'un observatoire des prix, des stocks et de la production (à travers une application mobile);
- assurer l'approvisionnement et le fonctionnement des marchés, collecte, groupage et transport des produits des zones de production vers les centres de consommation.

Utilisation des réserves alimentaires pour soutenir la distribution alimentaire ou prévenir les flambées de prix

- Mise en place de stocks de proximité pour faciliter aux populations urbaines l'accès à la nourriture et par la même occasion offrir aux producteurs des marchés d'écoulement de leurs productions existantes et à venir.
- Démarrage, en juin 2020, d'une étude visant à élaborer une stratégie nationale de stockage de sécurité alimentaire par le Ministère de l'agriculture avec l'appui technique et financier de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO); cette initiative fait suite à la décision, en février 2013, des chefs d'État de la CEDEAO de créer formellement une Réserve régionale de sécurité alimentaire (RRSA). Cette réserve combinera un stock physique et une réserve financière.

Les réserves alimentaires du pays sont-elles considérées comme suffisantes et quelle est la durée estimée (généralement estimée comme équivalente au nombre de mois de consommation)?

- La Côte d'Ivoire ne fait pas face à une pénurie de produits vivriers autres que le riz, puisque les stocks sont suffisants. En effet, la production des tubercules connaît une augmentation de 2,7 pour cent entre 2018 et 2019 et de 11,22 pour cent comparée à la moyenne des cinq dernières années avec une particularité chez le manioc et la banane plantain dont les productions sont en hausse respectivement de 18,26 pour cent et 12,06 pour cent.

Toutefois, pour la campagne 2019/2020, les productions céréalières sont en baisse de 2,21 pour cent par rapport à la campagne 2018/2019 et de 2,51 pour cent par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Les disponibilités alimentaires sont bonnes et les ménages agricoles se nourrissent actuellement avec leur propre production et des produits importés (CILSS, 2019).

- Toutefois, les mesures de restrictions en cours à cause de la COVID-19 ralentissent l'approvisionnement de la ville d'Abidjan occasionnant des ruptures et des tensions sur les prix.
- Pour ce qui concerne le riz, après quatre mois de consommation (janvier-avril), le besoin actuel est évalué à 1,7 millions de tonnes de riz blanchi avec 500 mille tonnes de riz importé disponibles. Les conséquences immédiates des mesures portent notamment sur le risque de pénurie du riz importé à partir de juillet 2020, les principaux pays exportateurs (Viet Nam, Inde) ayant restreint les exportations en raison de la pandémie (Ministère de la promotion de la riziculture, 2020).

Quelles sont les principales mesures politiques supplémentaires en place ou prévues pour atténuer les effets de la crise sur les groupes vulnérables et leurs moyens de subsistance?

Mesures de protection sociale

Le plan de soutien économique, social et humanitaire du 30 mars prévoit les mesures de protection sociale suivantes:

- Enveloppe de 331,6 millions USD en soutien aux populations les plus défavorisées, dont 165,8 millions pour l'achat de vivres pour l'aide alimentaire d'urgence et 165,8 millions dans le cadre de la mise en place d'un fonds de solidarité. D'une dotation initiale de 33,2 millions USD, ce fonds devrait permettre notamment la distribution de vivres et non vivres en soutien aux populations vulnérables. Les contributions sont attendues de la part de personnalités, entreprises, associations et fondations qui souhaiteraient participer à la lutte contre la pandémie du coronavirus (Nations Unies Côte D'Ivoire, 2020).
- Création d'un fonds national de solidarité et de soutien humanitaire COVID-19 de 13,3 milliards FCFA (22 millions USD) dédié aux personnes vulnérables[3] dans le Grand Abidjan, épicentre de la pandémie (à partir du 23 avril 2020), et prévu pour s'étendre à l'intérieur du pays à partir du mois de mai. Au total, 177 198 ménages ont été identifiés pour bénéficier de cette assistance humanitaire, à raison de 75 000 francs CFA (124 USD) par trimestre. Le ciblage des bénéficiaires se fait par les comités mis en place au niveau des communautés pendant la crise Ebola appelés «comités Ebola» et composés des chefs de villages et de quartiers, de femmes et de jeunes. L'option de la distribution électronique de l'aide par transferts monétaires a été préférée afin de minimiser au maximum la distribution physique des vivres et non vivres et d'éviter des attroupements. A la date du 15 juin, 43,47 pour cent des ménages ciblés avaient été effectivement touchés soit 77 042 ménages (Gouvernement de Côte D'Ivoire, 2020).
- Prise en charge par le gouvernement des factures d'électricité et d'eau pour les mois d'avril et mai 2020 des couches défavorisées (ménages abonnés au tarif social d'électricité et d'eau). Cela concerne plus d'un million de ménages soit environ 6 millions de personnes (Gouvernement de Côte D'Ivoire, 2020).

[3] Personnes vulnérables: personnes vulnérables confinées et leurs familles, famille des personnes décédées du COVID-19, malades indigents, malades chroniques.

- Veiller à ce que les besoins alimentaires et nutritionnels des enfants soient satisfaits par des activités d'alimentation scolaire, en particulier pour les enfants des zones vulnérables et en situation d'insécurité alimentaire. Avec la fermeture des écoles, l'accent est mis sur les rations à emporter comme filet de sécurité sociale (ONU, 2020).

Mesures de renforcement de la nutrition: mesures sensibles ou spécifiques à la nutrition

Dans le domaine de la nutrition, les actions suivantes sont prévues dans le Plan de soutien de mars 2020:

- redynamiser/mobiliser les organisations communautaires existantes, les foyers de renforcement des activités de nutrition communautaire (FRANC), les foyers d'apprentissage et réhabilitation nutritionnelle (FARN), les groupements de femmes, les coopératives et mettre à disposition des partenaires les cartographies existantes par région;
- création de jardins potagers et de noyaux d'élevage autour des structures communautaires mobilisées, des FRANC, des groupements de femmes, des coopératives;
- supplémentation nutritionnelle par la fourniture de produits nutritionnels spécialisés aux populations les plus vulnérables, dont les femmes, les enfants et les personnes vivant avec le VIH/sida;
- pour les patients du COVID-2019, y compris les femmes enceintes à risque, les nourrissons et les nouveau-nés, assurer la continuité des services de nutrition, y compris la distribution de fer pour les femmes enceintes.

A la date de la rédaction de ce rapport, le niveau de mobilisation des ressources pour le volet nutrition du plan de réponse était d'environ 2 milliards de FCFA[4] (3,6 millions USD) pour une prévision d'environ 43 milliards de FCFA (78 millions USD) (CONNAPE, 2020).

Les avantages ci-après ont été accordés aux employeurs/entreprises afin d'éviter les faillites et les licenciements (moratoires sur le paiement des prêts, report des cotisations d'assurance sociale, etc.)

- Mise en place d'un fonds de soutien et de garantie aux PME, d'un montant global de 331,6 millions USD qui prend en compte le renforcement du soutien aux PME pour 165,8 millions USD.
- Mesures de soutien à la trésorerie des entreprises d'un coût de 300 milliards de FCFA (500 millions USD) permettant aux entreprises de faire face à leurs besoins immédiats de trésorerie occasionnés par la crise de COVID-19, notamment le paiement de leur «dette fournisseurs»; la priorité de paiement sera accordée aux fournisseurs ayant des factures impayées d'un montant maximum de 100 millions de FCFA (181 000 USD).
- Mesures de soutien aux grandes entreprises (250 milliards de FCFA, soit 454 millions USD) et entreprises du secteur informel (100 milliards, soit 181,6 millions USD) pour la relance de leurs activités.
- Mise en place un fonds de soutien à l'importation de produits de première nécessité (100 milliards de FCFA, soit 181,6 millions USD).
- Aide financière d'urgence à la Société d'exploitation et de développement aéroportuaire, aéronautique et météorologique (SODEXAM), l'Autorité nationale de l'aviation civile de Côte d'Ivoire (ANAC) et Air-Côte d'Ivoire pour assurer la continuité du service public

[4] Déclaration de Mme Patricia N'Goran, conseillère technique de la Présidence chargée de la nutrition.

aéroportuaire et météorologique (3 089 employés) sur la période mars - septembre 2020 (Ministère de l'économie et des finances, 2020).

- Faire accorder par la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) des aides aux travailleurs du secteur privé moderne qui sont les plus touchés durant cette période, notamment les secteurs du transport, de l'hôtellerie et de la restauration.

Subventions diverses (remboursement de prêts hypothécaires, aides au loyer, etc.) ou réduction/suspension du paiement des impôts

Les mesures relatives aux subventions et avantages fiscaux du plan de soutien économique, social et humanitaire du 30 mars sont les suivantes:

Mesures fiscales et/ou de soutien à la trésorerie des entreprises:

- suspension des contrôles fiscaux et moratoire de trois mois pour le paiement de l'impôt sur les bénéfices à compter du deuxième tiers pour les entreprises qui éprouvent des difficultés de trésorerie (coût de la mesure 78,8 milliards de FCFA, soit 143 millions USD);
- poursuite du paiement de la dette intérieure des entreprises, plus particulièrement celles des sous-secteurs sinistrés du fait de la crise;
- moratoire de trois mois pour le paiement de l'impôt sur les bénéfices à compter du deuxième tiers pour les entreprises qui éprouvent des difficultés de trésorerie;
- moratoire pour le paiement des taxes forfaitaires pour les petits commerçants (en particulier pour les maquis et les restaurants);
- report de trois mois du paiement de l'impôt synthétique concernant les entreprises qui éprouvent des difficultés de trésorerie;
- annulation des pénalités de retards d'exécution des marchés et carnets de commande publique avec l'État et ses démembrements en déclarant la covid-19 comme cas de force majeure;
- paiement des crédits de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sous un délai de deux semaines, grâce à un allègement des contrôles à priori et au renforcement des contrôles à posteriori;
- report du paiement des impôts sur les salaires pendant trois mois (Ministère de l'économie et des finances, 2020).

Mesures de facilitation de la production et de la commercialisation:

- acceptation des versions dématérialisées des documents requis dans le cadre des procédures douanières en lieu et place des originaux difficiles à produire;
- mise en place d'un fonds de soutien à l'importation des biens de première nécessité;
- report du paiement des encours des traites des droits de douane détenu par le Trésor Public sur les importations de produits de première nécessité (coût de la mesure 20 milliards de FCFA, soit 36,3 millions USD).

Soutien aux institutions financières

Soutien de l'État aux banques publiques pour leur permettre de poursuivre leur rôle dans le financement de l'économie. Les quatre fonds spéciaux d'urgence sont domiciliés à la Banque nationale d'investissement (BNI) qui en assure la gestion administrative et financière.

Bilan à mi-parcours de la mise en œuvre de ces mesures d'atténuation des effets de la COVID-19

Il est à noter que toutes ces mesures du plan de soutien s'adressent aussi bien aux personnes physiques vulnérables qu'aux entreprises (grandes entreprises et PME) y compris celles exerçant dans l'agroalimentaire, impactées par la COVID-19. Ainsi, à la date du 24 juin:

- Trente-trois PME issues des secteurs de l'agro-industrie (9,09 pour cent), du tourisme et de l'hôtellerie (24,24 pour cent), du commerce (15,15 pour cent), du transport (15,1 pour cent), de la restauration (6,06 pour cent), du BTP (9,09 pour cent), de l'élevage (3,03 pour cent), des services (15,15 pour cent) et de l'industrie (3,03 pour cent) ont pu bénéficier de l'appui du Fonds de soutien aux PME (FSPME), pour un montant total de 920,56 millions de FCFA (1,67 million USD).
- De même, environ 6 800 acteurs du secteur informel, composés de 57 pour cent de femmes et de 43 pour cent d'hommes, localisés pour 48 pour cent hors du Grand Abidjan et 52 pour cent dans le Grand Abidjan, intervenant dans les secteurs du commerce (31,3 pour cent), de la restauration (13,1 pour cent), du transport (19 pour cent) et de la culture (15pour cent) ont reçu l'aide du Fonds d'appui aux acteurs du secteur informel (FASI). Le montant total de la subvention allouée à ces bénéficiaires s'établit à 306,6 millions de FCFA (1,67 million USD).
- En outre, 77 042 bénéficiaires, représentant 43,47 pour cent de la cible des 177 198 ménages vulnérables visés par la phase transitoire, ont pu bénéficier de l'aide du Fonds de solidarité et de soutien d'urgence humanitaire (FSS). Le FSS a validé une liste de 1 685 bénéficiaires pour un montant de 292,56 millions de FCFA (531 000 USD) sur les 20 706 travailleurs mis au chômage du fait de la COVID-19. Le montant total des opérations réalisées par le fonds s'élève à 11,259 milliards de FCFA (20,44 millions USD) contre une dotation de la phase transitoire de 17 milliards de FCFA (30,87 millions USD), soit un taux d'exécution financière de 66,2 pour cent. (Gouvernement de Côte D'Ivoire, 2020).

Comment les gouvernements financent-ils les mesures mentionnées ci-dessus?

Pour financer toutes ces mesures, le gouvernement a d'abord procédé à l'identification des dépenses incompressibles[5]; ensuite, une réduction est opérée sur les autres dépenses jugées moins indispensables, prioritairement sur les projets entièrement financés sur ressources intérieures. En définitive, sur la base des estimations préliminaires, le déficit budgétaire enregistrerait un choc négatif de 236,8 milliards de FCFA (430 millions USD) (0,66 pour cent du produit intérieur brut, en prenant en compte les nouvelles dépenses et les pertes de recettes.

Quatre fonds ont été mis en place sous la tutelle unique du Ministère de l'économie et des Finances. Ces fonds devraient être alimentés par des dotations budgétaires de l'État et la contribution des partenaires techniques et financiers (PTF)[6] et sont les suivants:

- Fonds de solidarité et de soutien d'urgence humanitaire (170 milliards de FCFA, soit 308,7 millions USD).
- Fonds d'appui aux acteurs du secteur informel (100 milliards de FCFA, 181,6 millions USD).
- Fonds de soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) (100 milliards de FCFA, soit 181,6 millions USD).
- Fonds de soutien aux grandes entreprises (150 milliards de FCFA, soit 272,43 millions USD).

[5] Voir la liste de ces dépenses incompressibles et l'impact des mesures sur l'équilibre budgétaire dans le Plan de soutien économique, social et humanitaire en réponse à la pandémie de covid-19 - mars 2020.

[6] Pour le moment, nous n'avons pas d'informations sur la contribution des PTF à ces fonds.

En outre, il a été décidé de soutenir le secteur agricole à hauteur de 300 milliards de FCFA (544,8 millions USD) dont 250 milliards de FCFA (454 millions USD) aux filières d'exportation et 50 milliards de FCFA (90,8 millions USD) pour les filières vivrières, maraichères et fruitières mais, par la suite, les concertations avec les acteurs des différentes filières ont débouché sur un besoin d'environ 630 milliards de FCFA (1,144 milliard USD).

Dans son message à la Nation le 7 mai 2020 (RTI,2020), le Président de la République a annoncé qu'à ce jour, le gouvernement avait décaissé, pour le compte des différents mécanismes de soutien, un montant cumulé de 190 milliards de FCFA (345 millions USD) comprenant:

- 50 milliards de FCFA (90,8 millions USD) pour le fonds de solidarité;
- 40 milliards de FCFA (72,6 millions USD) pour le fonds de soutien aux PME;
- 30 milliards de FCFA (54,4 millions USD) pour le fonds de soutien aux grandes entreprises;
- 20 milliards de FCFA (36,3 millions USD) pour le fonds d'appui au secteur informel;
- 50 milliards de FCFA (90,8 millions USD) en appui au secteur agricole, dont 10 milliards de FCFA (18,16 millions USD) pour le secteur vivrier.

Réaffectation des ressources internes - quelles sont les implications potentielles pour les priorités existantes?

Le financement des mesures se fera par des réductions opérées sur les autres dépenses jugées moins indispensables, prioritairement sur les projets entièrement financés sur ressources intérieures. Toutefois, sont exclues de ces réductions (Ministère de l'économie et des finances, 2020):

- les crédits des secteurs de la santé, de l'éducation nationale et des affaires sociales;
- les contreparties des projets cofinancés;
- les projets sur financements extérieurs;
- les projets à financement spécifique;
- les autres projets prioritaires du gouvernement (à noter que le développement de l'agriculture et de l'agro-industrie figure parmi les cinq axes prioritaires 2020 du gouvernement ivoirien (Présidence de la République de Côte d'Ivoire, 2020).

Au vu de ce qui précède, le risque d'une diminution des ressources de l'agroalimentaire vers la santé dans le cadre de la lutte contre la covid-19 est quasi nulle en Côte d'Ivoire. Il est à noter également qu'un plan de riposte à l'épidémie de la covid-19 qui se chiffre à 95 880 020 628 FCFA (174 millions USD) avait déjà été adopté par le gouvernement en début de l'épidémie.

En outre, tous les partenaires techniques et financiers, à leur rencontre avec la Primature le 22 avril, ont manifesté leur grand intérêt à accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre de l'ensemble du plan de réponse, notamment par l'octroi de nouvelles ressources, la réorganisation des portefeuilles de projets existants, la fourniture d'assistance technique; ainsi, à l'issue de plusieurs concertations entre les PTF (sous la direction de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)) et le gouvernement, des engagements concrets ont été conclus entre plusieurs partenaires techniques et financiers et le gouvernement pour la mise en œuvre des mesures du plan de réponse dans sa partie agriculture pour plus de 358 milliards de FCFA (650 millions USD), avec une contribution très importante de la Banque mondiale.

Prêts des institutions financière internationales/marchés internationaux

- Le montant des ressources que la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) accorde chaque semaine aux banques a été porté à 7,9 milliards de dollars, en hausse de 564 millions de dollars. Le 22 juin, son Comité de politique monétaire (CPM) a décidé d'une baisse de ses taux directeurs à compter du 24 juin 2020; ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité passe de 2,50 pour cent à 2,00 pour cent et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal est ramené de 4,50 pour cent à 4,00 pour cent. La Banque ouest-africaine de développement (BOAD) a, pour sa part, décaissé 24,6 millions de dollars au profit de chaque État membre de l'UEMOA et annoncé le gel de 127 millions de dollars de remboursements de créances.
- Groupe de la Banque mondiale: environ 5 milliards de dollars en financement (concessionnel ou non) et/ou en réaffectation de ressources de projets en cours. La Société financière internationale (SFI) interviendra en soutien au secteur privé (montant à préciser).
- Fonds monétaire international (FMI): 536 milliards de FCFA (888 millions USD) déjà décaissés.
- Banque africaine de développement (BAD): 49,73 millions de dollars.
- Banque islamique de développement (BID): 79,57 millions de dollars.
- Fonds international de développement agricole (FIDA): 2 millions de dollars pour l'acquisition d'intrants (semences, intrants, pesticides, etc.).
- Banque européenne d'investissement (BEI): 1,5 milliard d'euros en réponse à la covid-19 hors d'Europe (pour l'ensemble des pays où la BEI a une forte valeur ajoutée claire sur le secteur privé).

Subventions

- Système des Nations Unies (comprenant l'ensemble des agences, notamment FAO, UNICEF, le Programme alimentaire mondial (PAM)): environ 20 millions de dollars. Au 9 avril 2020, l'allocation financière totale du Système des Nations Unies au gouvernement pour la mise en œuvre de son plan national de riposte à la covid-19 s'élevait à près de 4,3 millions de dollars (Nations Unies Côte d'Ivoire, 2020).
- De l'assistance technique a été offerte par certains partenaires et porte sur la mise en place des fonds de soutien aux personnes et aux secteurs affectés par la crise (critères d'éligibilité, traçabilité des ressources, etc.) et la restructuration des projets. Certains partenaires accompagnent également des études en cours pour mieux appréhender la crise et affiner la stratégie de riposte (Gouvernement de Côte D'Ivoire, 2020).

Appuis budgétaires

- Banque africaine de développement (BAD): approbation de la facilité au profit de tous les États concernés. La contribution sera faite sous forme d'appui budgétaire dont le montant est à préciser.
- Union européenne (UE): soutien à la réponse économique avec un accent sur les filières agricoles sous forme d'appui budgétaire; il s'agit de reconversion d'un ancien appui budgétaire consacré à la sécurisation foncière en milieu rural. Le montant et les filières concernées restent à préciser.

EFFETS IMMÉDIATS DE LA CRISE DE LA COVID-19 SUR LES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES ET LE SYSTÈME AGROALIMENTAIRE

Quels sont les effets immédiats de la crise et des différents ensembles de mesures sur les systèmes agroalimentaires?

Perturbations des productions alimentaires/chaînes d'approvisionnement (accès aux intrants agricoles, aux biens, modification des mesures de sécurité alimentaire, services de vulgarisation)

Perturbations sur la production du riz du second cycle et celle de l'année 2021:

- Le confinement des populations et la limitation de la mobilité impacte les mises en place des cultures.
- La fermeture des frontières et la limitation des transports augmentent les difficultés d'accès aux intrants, matériels agricoles et de main d'œuvre venant des pays voisins (Burkina et Mali).
- La fermeture des marchés réduit la garantie de commercialisation et les débouchés.
- Les retards dans la mise en œuvre des projets d'aménagements agricoles impactent les stratégies de résilience.
- Si rien n'est fait, la production nationale de riz chutera d'environ 20 pour cent, car la crise sanitaire de la covid-19 coïncide avec la période de mise en place des cultures (Ministère de la promotion de la riziculture, 2020).

Perturbations sur la production des autres produits vivriers (manioc, maraîchers et légumes):

- On note que la période des semis est fortement perturbée car les mesures barrières engendrent (i) un ralentissement des travaux communautaires pour la préparation des sols (labour communautaire), en particulier pour les petits acteurs dont les opérations sont peu mécanisées; (ii) des difficultés d'approvisionnement des producteurs en intrants (activités de fournitures d'intrants agricoles aux paysans via les crédits agricoles ou les projets fortement en baisse) et (iii) une réduction des activités d'appuis-conseils des producteurs (certains cabinets privés de conseil agricole ne peuvent plus exécuter leurs activités du fait du confinement à Abidjan).
- En conséquence, la production de légumes et de maraîchers connaîtra une baisse de l'ordre de 20 pour cent (Ministère de l'agriculture et du développement rural, 2020).

Perturbations au niveau des productions d'élevage, de pêche et l'aquaculture :

La fermeture des frontières, le confinement et la limitation de la mobilité produisent les impacts suivants (Ministère des ressources animales et halieutiques, 2020):

- inaccessibilité aux produits vétérinaires, aux matières premières et aux sous-produits agricoles (tourteaux de coton, son de blé…), entrant dans la fabrication de l'alimentation des porcs et des volailles;
- baisse générale des activités de tous les autres maillons des filières avicoles et porcines, (provenderie, distribution d'intrants…);
- inaccessibilité physique et financière aux intrants pour l'aquaculture importés pour la plupart (alevins, aliments et matières premières) et baisse de production des alevins et des poissons marchands;

- réduction de l'effort de pêche et par conséquent du volume des captures; en Côte d'Ivoire, la pêche artisanale est l'apanage des non nationaux; la fermeture des frontières empêche le retour de ces pêcheurs non nationaux. En outre, le couvre-feu réduit le temps de pêche puisque la pêche artisanale se pratique essentiellement tard dans la soirée. Les acteurs du port de pêche d'Abidjan ont vécu une situation drastique pendant la période du confinement (réduction à néant de leurs revenus journaliers).

Perturbations du marché (accès aux marchés, logistique/transport, information, prix)

En Côte d'Ivoire, les mesures prises pour freiner la propagation de la covid-19 impactent fortement les acteurs des filières de produits vivriers dominés par les femmes. Dans les lignes qui suivent, nous analyserons les impacts de chaque mesure sur le marché.

- Le couvre-feu occasionne une augmentation du coût du transport ainsi qu'une détérioration des produits vivriers; en effet, les camions livrant les produits frais en provenance des pays voisins (notamment l'oignon et la tomate du Burkina Faso), mais aussi des régions productrices de l'intérieur du pays ne pouvant plus rouler la nuit, on note une quasi-absence des produits frais sur les marchés secondaires[7] et le peu que l'on trouve se vend à des prix élevés. Cette situation entraîne une réduction des capacités financières des commerçantes de produits vivriers, voire une perte du fonds de commerce pour certaines. Pour les familles à faibles revenus, l'accès à ces produits frais devient difficile.
- Respect de la distance d'au moins un mètre entre les commerçantes: pour mettre en pratique cette mesure, il a été initié un système de rotation entre les commerçantes afin de réduire leurs effectifs sur les marchés. Comme conséquence de cette pratique, les commerçantes vendent désormais au maximum trois (3) jours dans la semaine. En plus, les invendus sont laissés sur les marchés, faute d'équipements pour les conserver. Cette mesure occasionne également une baisse du chiffre d'affaires et du bénéfice des commerçantes, baisse qui devient critique avec la fermeture des restaurants, bars et maquis. Dans ces conditions, il leur est difficile de payer les crédits contractés auprès des grossistes.
- Restrictions de déplacement des personnes: bien que n'étant pas concernées par cette mesure, les commerçantes de produits vivriers, notamment les grossistes-collecteurs, éprouvent beaucoup de difficultés pour rentrer et sortir d'Abidjan afin de mener à bien leur commerce. En effet, ces femmes ne disposent d'aucun document permettant de les identifier. Elles sont donc souvent refoulées à l'occasion des contrôles des forces de l'ordre. Au lieu des deux voyages par semaine effectués avant cette mesure, elles n'en font qu'un seul toutes les deux semaines. Comme conséquence, leur activité connaît un ralentissement et entraîne donc une baisse de leur chiffre d'affaire et de leurs bénéfices.
- Respect des gestes barrières: l'application de cette mesure nécessite l'acquisition de gel, de savon, de seaux, de papier essuie tout, etc. Les dons faits par les mairies et certaines ONG se sont avérés insuffisants face à l'affluence dans les marchés. Les coopératives faîtières, responsables des marchés, sont obligées de puiser dans leur trésorerie pour acquérir ce petit matériel. Cette situation crée donc des charges supplémentaires pour les coopératives faîtières. Il s'ensuit donc une réduction de leurs bénéfices.
- Diffusion de fausses informations dans les villages: les réseaux sociaux ont relayé des rumeurs faisant état de la fermeture de tous les marchés d'Abidjan. Bien que fausses, de

[7] Notons que la quantité de vivriers, produits localement et vendus sur les 115 marchés d'Abidjan (identifiés pour le moment) oscille autour de 2 500 000 tonnes par an (estimations de l'Office d'aide à la commercialisation des produits vivriers (OCPV), soit 14 pour cent de la production nationale de vivriers estimée à environ 18 millions de tonnes (Ministère de l'agriculture et du développement rural).

telles rumeurs ont eu un écho au niveau des producteurs qui ne voyaient plus l'intérêt de faire sortir les produits vivriers des champs étant donné qu'il n'y aurait plus d'acheteurs.

- Peur des populations de certaines localités d'être contaminées par les commerçantes venant d'Abidjan: certaines communautés villageoises, de peur d'être contaminées par les commerçantes venant d'Abidjan, leur ont refusé l'accès à leur village. Face à cette situation, les commerçantes ont recours à un intermédiaire vivant dans le village pour s'approvisionner. Le recours à ce nouvel intermédiaire occasionne un surcoût pour la collecte des produits (Ministère du commerce et de l'industrie, 2020).

De même, en raison de la fermeture des restaurants et des espaces gastronomiques, la chaîne d'approvisionnement des produits d'élevage et des ressources halieutiques connaît une baisse drastique de la demande nationale ainsi que des difficultés d'ordres divers spécifiques à chaque filière comme suit (Ministère des ressources animales et halieutiques, 2020):

- Pour la volaille: i) faible niveau de vente des animaux arrivés à maturité, induisant un stockage sur pied des volailles et une augmentation des coûts d'exploitation, des risques sanitaires et du taux de mortalité; ii) faible écoulement des poussins par les couvoirs, les contraignant à étouffer les poussins d'un jour produits, ce qui cause d'énormes pertes pour les fermes de reproducteurs.
- Pour les produits de la pisciculture: augmentation des frais d'alimentation due à la mévente des poissons de pisciculture arrivés à maturité obligeant à un stockage en étang.
- Pour la viande porcine**:** augmentation des charges d'exploitation, des risques sanitaires et du taux de mortalité dans les fermes porcines liée à l'entretien des stocks d'animaux sur pied non commercialisés.
- Même si l'ampleur de la chute de la demande nationale peut sembler surestimée (voir la fiche technique du Ministère citée ci-dessous), il est indéniable que la fermeture des restaurants, en particulier dans une ville comme Abidjan, où les populations s'alimentent essentiellement hors domicile, a créé d'énormes pertes chez tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement.

Perturbations des flux commerciaux (internationaux, nationaux et infranationaux)

L'instauration des mesures de fermeture des frontières et de couvre-feu a pour conséquences:

- réduction potentielle des exportations/transits de produits alimentaires (le cas le plus emblématique est le riz), de la Côte d'Ivoire vers le Mali et le Burkina Faso par exemple;
- réduction potentielle des importations de bétail, d'oignon et de tomates venant du Burkina Faso et du Niger;
- réduction potentielle des importations du riz en provenance des principaux pays exportateurs (Viet Nam, Inde) touchés par la pandémie, et qui pourraient être tentés par une réduction de leurs exportations.

Perturbations sur la sécurité alimentaire

Offre

- La production vivrière sera également fortement impactée (-20 pour cent), car la crise de la covid-19 coïncide avec la période de mise en place des cultures concernées, du fait également de l'isolement des populations rurales, des difficultés d'accès aux facteurs de production (intrants, crédits et conseils agricoles) et du dysfonctionnement des chaînes de collecte, transformation et distribution des produits alimentaires (Cabinet du Premier ministre, 2020).

- Risque de rupture de l'offre en riz du pays dont les besoins nationaux sont couverts actuellement par la production nationale à 65 pour cent et par les importations à 35 pour cent. Les importations de riz proviennent à 100 pour cent de l'Asie, dont 23 pour cent de la Chine, 23 pour cent du Viet Nam, 20 pour cent de la Thaïlande et 21 pour cent de l'Inde; en revanche, le programme de production nationale actuel ne permet pas de couvrir les besoins nationaux et encore moins la constitution d'un stock de sécurité; le stock actuel de riz importé, évalué à 500 000 tonnes, ne devrait couvrir que les besoins de consommation des quatre à cinq mois à venir[8].

Demande

- Dans les premiers jours de l'épidémie, il a été enregistré une augmentation de la demande sur le marché imputables aux achats de panique par peur d'une pénurie (en raison de la fermeture des marchés et de la perturbation de la chaîne alimentaire) entraînant une inflation des prix; dès les premiers cas de covid-19 déclarés dans le pays, les grandes surfaces et les commerces alimentaires ont enregistré une ruée des populations qui craignaient un relèvement du niveau de sécurité qui pourrait se traduire par un confinement; les circuits de transport et d'approvisionnement (produits de première nécessité importés et ceux produits localement) ont été perturbés et cela a occasionné (heureusement pour une courte durée) des hausses importantes des prix au détail (riz, viande, poisson, fruits et légumes).
- Changement des modalités d'achat: diminution de la fréquentation des restaurants et augmentation des livraisons du commerce électronique qui reviennent plus chers (coûts de livraison).
- Augmentation des dépenses de consommation au niveau des ménages (eau, énergie, téléphone, etc.).
- Perturbation potentielle des régimes alimentaires et effet négatif sur l'équilibre nutritionnel (par exemple, baisse de la consommation de viande, concentration sur le manioc et l'igname, etc.).

Autres types de perturbations

- Les secteurs d'activités économiques les plus affectés par la crise sont l'agriculture d'exportation/industrielle (-14,28 pour cent), la pêche (-18,24 pour cent), la fabrication de textiles, l'habillement et le travail du cuir (-14,96 pour cent), le commerce (-11,96 pour cent), les activités d'hébergement et de restauration (-19,99 pour cent), les transports et communications (-14,47 pour cent), les activités financières (- 16,15pour cent) et les autres services (-14,10 pour cent).
- En Côte d'Ivoire, si la crise dure longtemps, on pourrait arriver à un arrêt total de toutes les activités des projets sur le terrain, avec des conséquences drastiques sur les productions vivrières, allant jusqu'à 20 pour cent de réduction de celles-ci. Cela aura également des effets néfastes (déjà perceptibles) sur la production des cultures pérennes, confrontées à l'arrêt de l'exportation de certains produits (noix de cajou par exemple) et la perturbation des unités agro-industrielles locales puisqu'une grande partie de la main d'œuvre dans le secteur agricole et de la pêche vient de la sous-région (pour la saignée de l'hévéa, l'entretien des parcelles de riz et la pêche).
- Les principales difficultés des filières agricoles recensées portent notamment sur i) la baisse des cours mondiaux et l'absence ou la rupture des contrats à l'exportation, ii) la baisse des

[8] Déclaration du Ministère du commerce

revenus des producteurs et des industriels du fait du ralentissement ou de l'arrêt des achats bord champ et à l'international, iii) l'indisponibilité des intrants pour les prochaines campagnes de production, iv) la difficulté de maintenir la main d'œuvre dans les exploitations et les unités de transformation en cette période de crise sanitaire, v) la désorganisation des circuits de commercialisation et les conséquences sur la mévente des productions et leur mise sur le marché, etc. (Cabinet du Premier ministre, 2020).

Expériences réussies relatives au système agroalimentaire pendant la pandémie (fluidité de la circulation des biens, des services ou des personnes, maîtrise des hausses de prix, protection efficace de la position des plus vulnérables, etc.)

- Pour atténuer les effets de la covid-19, la Côte d'Ivoire, contrairement à certains pays, n'a pas opéré de fermetures de marchés; il a juste été revu les heures d'ouverture et de fermeture des marchés ouverts.
- Les mesures d'isolement du Grand Abidjan ne concernaient pas les transports des produits alimentaires, ce qui a permis de poursuivre l'approvisionnement de la ville en produits frais, même si la fluidité a été réduite par moments.
- De même, les mesures de fermeture des restaurants ont, entre temps, été assouplies avec l'autorisation des plats à emporter. Cet allègement a été salutaire pour la population abidjanaise dont une proportion importante prend les repas hors domicile.

Quels sont les effets immédiats des crises sanitaires et économiques et des différents ensembles de mesures sur les moyens de subsistance des populations, la situation de l'insécurité alimentaire (aiguë) et de la malnutrition et les perspectives d'avenir?

Selon une étude réalisée par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en collaboration avec l'Institut national de la statistique en Côte d'Ivoire (Ministère du plan et du développement -PNUD, 2020), les trois mesures du gouvernement les plus citées par les ménages comme celles qui ont eu un impact sur leur emploi sont respectivement: (i) le confinement progressif des populations (36,4 pour cent), (ii) l'interdiction de regroupement de plus 50 personnes (27,5 pour cent) et (iii) l'instauration du couvre-feu de 21 heures à 5 heures (24,4 pour cent).

Si l'épidémie de la covid-19 perdure, on peut redouter les effets suivants:

- Risque de précarisation d'une frange importante de la population et d'un approfondissement des inégalités de revenus. La population active est constituée pour la plupart de travailleurs informels dont les revenus sont menacés par les mesures de quarantaine. En impactant le monde des entreprises, les mesures de confinement ont contribué à alimenter le chômage.
- Selon l'étude du PNUD citée ci-dessus, l'impact de la covid-19 sur le bien-être des ménages dépendra en grande partie du choc sur les revenus de l'emploi. En fonction de la durée de la crise, les chocs sur les revenus de l'emploi entraîneront une hausse de la pauvreté allant de 3,7 points de pourcentage à court terme à 19,6 points de pourcentage à long terme.
- Ainsi, le nombre de ménages supplémentaires qui du fait de la covid-19 tombent en dessous du seuil de pauvreté est estimé à 32 pour cent (1 375 151 ménages), soit environ 10 points représentant 11 millions de personnes concernées. Ces ménages travaillent pour la plupart dans le secteur privé. De même, les difficultés d'accès des populations, surtout des femmes et des jeunes, à certains services sociaux de base (éducation, santé, énergie, etc.), du fait de la covid-19 sont réelles.

- Sur le plan sanitaire, les mesures de confinement pourraient exclure une partie de la population de l'accès aux services de santé, tandis que dans les quartiers pauvres où règne la promiscuité, les conditions peuvent être propices à la propagation de la covid-19. Ainsi, une étude sur les conséquences de la covid-19 sur les enfants et les femmes publiée récemment par l'UNICEF révèle la dimension sociale de la pandémie, avec un accent particulier sur la vulnérabilité accrue des familles pauvres et les défis rencontrés en matière de continuité des services sociaux. Cette étude soulève également la question de la réticence des parents à faire vacciner les enfants en raison de la peur d'être infectés par la covid-19 en se rendant au centre de santé. Pour illustration, le nombre d'enfants vaccinés contre la rougeole et la rubéole est passé de 73 215 en janvier 2020 à 57 068 en avril 2020, soit plus de 16 000 enfants n'ayant pas été vaccinés contre ces deux maladies.
- Au niveau de l'accès à l'éducation: un sondage sur l'opinion des jeunes sur le retour à l'école initié début juin par le réseau de jeunes U-Report soutenu par l'UNICEF révèle les constats suivants: 44 pour cent des 67 000 jeunes qui y ont participé ont indiqué n'être pas retournés à l'école alors que 43 pour cent ont déclaré que leur classe n'avait pas repris, même si les écoles étaient officiellement ouvertes.
- Il y a également des risques de hausse des violences à l'égard des femmes dans les foyers ou de violences commises pendant les couvre-feux par des agents des forces de l'ordre (Nations Unies Côte d'Ivoire, 2020). Ainsi, d'après plusieurs ONG en charge de la protection de la famille, des femmes et des enfants, les difficultés économiques, le confinement à domicile et le couvre-feu en Côte d'Ivoire ont provoqué une explosion des violences conjugales; une enquête menée juste avant la crise sanitaire par Citoyennes pour la promotion et défense des droits des enfants, femmes et minorités (CPDEFM) , montre que 70 pour cent des femmes à Abidjan ont déjà été violentées par leur conjoint (RFI, 2020).
- Une étude réalisée par la Fondation International Cocoa Initiative (ICI) entre le 17 mars et le 15 mai 2020 montre que le pourcentage d'enfants identifiés comme étant impliqués dans du travail des enfants a augmenté de 16 pour cent à 19,4 pour cent par rapport aux mêmes mois dans les années précédentes au sein des mêmes communautés. Néanmoins, à ce stade, il est encore trop tôt pour savoir dans quelle mesure cette augmentation peut être directement attribuée aux impacts de la pandémie de covid-19, puisque d'autres facteurs pourraient être impliqués. Néanmoins, l'augmentation du travail des enfants est préoccupante (ICI, 2020).
- De plus, les mesures de confinement dans plusieurs pays d'Europe et d'Amérique constituent un manque à gagner important pour les ménages vivant du transfert des ressources de la diaspora à l'étranger. En effet, selon la Banque mondiale, les envois de fonds devraient chuter dans plusieurs régions, notamment de 23,1 pour cent pour l'Afrique subsaharienne.
- Si l'épidémie perdure, les services de santé, surchargés, risqueraient de détourner les ressources spécifiques des services dont les filles et les femmes ont besoin pour leur santé. Ceci aggraverait le manque d'accès aux services de santé sexuelle et reproductive (ONU,2020).
- Les femmes sont les plus touchées par la fermeture des établissements scolaires, des restaurants et maquis, des marchés, lieux privilégiés de leurs gagne-pains, ainsi que les petits entrepreneurs, les petits exploitants agricoles avec la non-circulation entre les villes de l'intérieur et la capitale économique, Abidjan, et les commerçants qui gravitent autour des PME/PMI et de grandes entreprises comme les complexes hôteliers, etc. Cette situation de crise exposerait davantage ce profil de population à des mécanismes négatifs d'adaptation, ces dernières cherchant à subvenir à leurs besoins ainsi qu'à ceux de leurs

dépendants (ONU, 2020). Selon une étude réalisée en juin par ONU Femmes, en collaboration avec l'Agence Côte d'Ivoire PME, il ressort que les petites et moyennes entreprises (PME) ivoiriennes, en particulier celles dirigées par des femmes, ont été durement affectées par la crise: 64 pour cent d'entre elles ont été contraintes de cesser leurs activités et 38 pour cent des femmes ont été licenciées ou mises au chômage.

Une enquête sur l'impact de la covid-19 sur les conditions de vie des ménages, des unités de production informelles et des entreprises modernes réalisée par le bureau du PNUD en Côte d'Ivoire en partenariat avec l'Institut national de la statistique a révélé que:

- Près de 65 pour cent des ménages estiment que la covid-19 impactera leur capacité à faire face à leurs engagements tels que les factures d'électricité et d'eau, le loyer, les crédits et l'épargne.
- La pandémie a entrainé un choc négatif important sur le revenu de la majorité des chefs de ménages: en avril, le revenu mensuel moyen des chefs de ménage a chuté de 43 pour cent, passant de 60 000 FCFA (108 USD) à 34 000 FCFA (61,75 USD). Ainsi, 1 375 151 ménages supplémentaires (environ 32 pour cent) sont passés en dessous du seuil de pauvreté et 1,3 million d'emplois dans le secteur informel ont été détruits du fait de la crise sanitaire. Ces ménages travaillent pour la plupart dans le secteur privé.
- Pour les unités de productions informelles (UPI), une baisse de plus de 82 pour cent du chiffre d'affaires est enregistrée pour le mois de mars 2020 par rapport à mars 2019. Par rapport au mois de février 2020, la baisse du chiffre d'affaires est de près de 79 pour cent, de 85 pour cent pour la production des UPI industrielles, de près de 84 pour cent pour les bénéfices, de 81 pour cent pour la demande des clients, de 28 pour cent pour le coût des matières premières et de 62,5 pour cent pour la rémunération versée. Cependant, par rapport au mois de février 2020 les UPI commerciales connaissent une hausse de près de 15 pour cent.

Pour évaluer l'impact de l'évolution de la pandémie de covid-19, le Gouvernement ivoirien a envisagé trois scénarii sur les différents secteurs et branches de l'économie ivoirienne:

- Optimiste: épidémie endiguée fin juin – taux de croissance à 3,6 pour cent au lieu de 7,2 pour cent.
- Modéré: épidémie maîtrisée en septembre – taux de croissance à 1,6 pour cent.
- Pessimiste: épidémie maîtrisée fin 2020 – taux de croissance à 0,8 pour cent.

Basé sur le scénario optimiste, le plan de soutien économique, social et humanitaire en réponse à la pandémie de la covid-19 prévoit des pertes de valeur ajoutée aux niveaux de l'offre et de la demande. Au niveau de l'offre, le secteur primaire connaîtrait une baisse de sa valeur ajoutée de 3,5 milliards imputable principalement aux branches «agriculture d'exportation», notamment la noix de cajou et l'agriculture vivrière.

Toutefois, dans son rapport sur les perspectives régionales d'avril 2020 pour l'Afrique subsaharienne, le Fonds monétaire international est plus optimiste en annonçant une reprise en 2021 qui pourrait avoisiner 4 pour cent (FMI, 2020).

Quels sont les groupes les plus susceptibles d'être gravement touchés par la situation de la covid-19 et les mesures associées?

Selon le plan de réponse multisectorielle à l'impact socioéconomique de la covid-19 en Côte d'Ivoire:

- En Côte d'Ivoire, les femmes occupent en majorité des emplois précaires et toute perturbation pourrait supprimer la capacité des femmes, d'une part à gagner leur vie décemment et en toute autonomie, et d'autre part, à subvenir aux besoins de leurs familles, accroissant l'écart entre les sexes dans les moyens de subsistance; en outre, il est démontré par les études sociales que les femmes sont les principales responsables de l'approvisionnement de la subsistance familiale. L'augmentation de l'insécurité alimentaire pendant et à la suite des crises peut les exposer à un réel risque de violences conjugales et d'autres formes de violences domestiques en raison de tensions accrues dans le ménage.
- Les personnes les plus vulnérables incluent notamment: les enfants et les femmes, les personnes atteintes de maladies chroniques, les personnes infectées et affectées par la maladie de la covid-19, les prisonniers, les personnes handicapées confrontées à des risques particuliers. La situation nutritionnelle des populations touchées par la pandémie nécessitera une assistance nutritionnelle, en particulier pour les enfants, les femmes enceintes et allaitantes et les personnes vivant avec le VIH.

Tout au long de la chaîne de valeur/approvisionnement, comment les différents acteurs sont-ils susceptibles d'être touchés (c'est-à-dire les petits agriculteurs, les commerçants, les transporteurs, les opérateurs, les transformateurs, etc.)?

- Si la crise perdure jusqu'à fin décembre (pire scénario), les ménages pauvres et vulnérables sans filets de sécurité sociale seront les plus touchés, en particulier ceux qui dépendent des marchés pour leurs besoins alimentaires.
- Les sociétés les plus touchées seraient les petites et moyennes entreprises en raison des restrictions potentielles sur les transports et les mouvements de personnes.
- En outre, les petits producteurs agricoles ne pourront pas accéder aux intrants essentiels tels que les semences en raison du ralentissement des activités économiques. Cela est particulièrement inquiétant car la saison des pluies est sur le point de commencer et les agriculteurs ont besoin d'un accès urgent à ces intrants pour lancer leur nouveau cycle de production (ONU, 2020).
- Il ressort que les ménages de milieu urbain sont plus affectés par la crise de covid-19 que les ménages de milieu rural du fait que les mesures de confinement ont principalement concerné le Grand Abidjan. De même, les ménages dont le chef travaille en dehors du secteur de l'agriculture sont plus affectés que les ménages agricoles. Les ménages dont le chef est salarié sont plus affectés que les ménages dont le chef est en situation d'auto-emploi. Enfin, les ménages dont le chef travaille dans le secteur informel sont plus affectés que les ménages dont le chef travaille dans le secteur formel (Ministère du plan et du développement – PNUD, 2020).

MATIERE A REFLEXION: IMPLICATIONS POLITIQUES A LONG TERME

Cette section sert à lancer la réflexion et le dialogue sur les implications à plus long terme de la covid-19 en termes de gestion du système alimentaire pour prévenir une crise sanitaire et qu'une crise sanitaire se transforme en une urgence de sécurité alimentaire et de nutrition.

Quels sont les facteurs structurels qui exacerbent les effets de crises telles que la covid-19? Quelles sont les implications politiques associées à plus long terme, par exemple en termes de chaînes d'approvisionnement longues et fragiles ou de faibles contrôles de biosécurité?

La covid-19 a permis d'identifier le facteur d'amplification négative de mesures qui n'ont pas été prises dans le passé.

- En Côte d'Ivoire, la demande nationale de riz est couverte à 35 pour cent par les importations et ce, malgré le gros potentiel dont regorge le pays; ceci est en partie dû à la non application stricte des règlementations en matière d'importation de riz rendant le riz local non compétitif, mais la lacune la plus flagrante reste l'absence d'une politique adéquate de production de semences pour le riz. Le pays est également importateur net de viande rouge extra-africaine, les importations représentant près de 30 pour cent de l'offre de viandes et abats. Il en est de même pour le lait et les produits laitiers couverts à 88 pour cent par les importations et le poisson couvert à plus de 50 pour cent par les importations.
- En matière de main d'œuvre agricole, le pays compte beaucoup sur le flux migratoire venant des pays de la sous-région. L'approvisionnement en intrants agricole est, dans une large mesure, tributaire des importations. Par exemple, en matière de santé animale, tous les produits présents sur le territoire sont importés, aucune société ne produit de médicaments vétérinaires en Côte d'Ivoire. En conséquence, les restrictions aux mouvements de biens et de personnes dues à la covid-19 impactent sérieusement les chaînes d'approvisionnement longues.
- À cela s'ajoutent plusieurs insuffisances en matière d'hygiène observées tout au long de la chaîne alimentaire (Primature, 2020) depuis la production jusqu'à la consommation, ce qui pose des défis en matière de biosécurité: les contrôles sanitaires effectués par les services vétérinaires ne peuvent, faute d'agents et de moyens de déplacement, couvrir mensuellement tous les abattages commerciaux d'animaux du pays dans les abattoirs et sites d'abattages et veiller à la sécurité sanitaire des différents types d'élevage. Il en est de même du contrôle dans la commercialisation et l'utilisation des pesticides. En raison de ce qui précède, la situation de la sécurité sanitaire des aliments dans le pays justifie que des efforts aux niveaux politique, institutionnel et programmatique soient consentis pour la protection des consommateurs.

Y a-t-il des discussions sur la manière dont le système alimentaire peut être lié à ces crises sanitaires? Par exemple, y a-t-il une discussion sur les systèmes d'élevage de petits animaux ou de petits animaux de basse-cour par rapport aux grands systèmes en termes d'origine et de propagation des maladies zoonotiques?

- En raison de l'effet de panique qui s'était emparé de la population ivoirienne pendant l'épidémie d'Ebola qui a frappé les pays voisins (le Libéria, la Guinée) entre 2014 et 2016, mais aussi de la grippe aviaire qui avait touché le pays, de bonnes pratiques d'hygiène avaient été adoptées tout au long de la chaîne alimentaire notamment la viande de brousse et de volaille. Les messages officiels de sensibilisation contre la propagation de la covid-19

interdisaient aussi la consommation de la viande brousse, renforcés par la fermeture des restaurants et maquis.

- Toutefois, il est fort probable que la prise de conscience pendant les zoonoses (Ebola et grippe aviaire) mais aussi la covid-19 soient de courte durée. L'origine lointaine de la pandémie de covid-19 et toutes les incertitudes autour des animaux hôtes du virus n'ont pas permis une prise de conscience sur son origine zoonotique et, en conséquence, les mesures de précaution indispensables.
- Néanmoins, ces chocs liés aux zoonoses de plus en plus récurrentes appellent de plus en plus fermement à l'adoption d'une véritable politique de sécurité sanitaire des aliments et l'allocation de ressources conséquentes.

Comment le système alimentaire peut-il évoluer ou changer à la suite de cette crise? Par exemple, le rôle relatif joué par les petites PME informelles dans les chaînes de valeur par rapport aux grandes entreprises modernes pourrait-il changer? Les supermarchés joueront-ils un rôle plus important? Les chaînes de valeur courtes joueront-elles un rôle plus important par rapport aux chaînes de valeur plus longues?

- Pendant cette crise, les PME informelles, comme les restaurants, les maquis et les acteurs des marchés du vivrier, ont été éprouvées; par exemple, pour les unités de productions informelles (UPI), une baisse de plus de 82 pour cent est enregistrée pour le chiffre d'affaires de mars 2020 par rapport à mars 2019 tandis que d'autres ont cessé de fonctionner. Par contre, les grandes entreprises et les supermarchés ont gardé leurs rideaux levés vu qu'ils sont plus en capacité de respecter les mesures barrières (contrôle des entrées, gels et lavage des mains). Certaines grandes entreprises de transformation (noix de cajou par exemple) ont, en plus des mesures barrières, recruté des médecins pour suivre le personnel, même si cela a contribué à augmenter leurs charges.
- Les chaînes de valeur courtes ont continué à jouer leur rôle en raison des exceptions dont elles ont bénéficié (les acteurs de l'agroalimentaire ne sont pas concernés par l'isolement d'Abidjan); néanmoins, elles ont été confrontées à quelques difficultés de circulation dues aux rumeurs et aux tracasseries des forces de l'ordre qui finissent par faire monter les prix des produits livrés aux consommateurs. Si la crise perdure, les grandes surfaces qui vendent les produits importés ou transformés pourraient connaître des difficultés d'approvisionnement en raison de possibles ruptures imputables aux restrictions d'exportation des pays d'origine ainsi qu'aux perturbations du fret.
- En définitive, en observant les comportements des consommateurs mais aussi des politiques pendant cette pandémie, les chaînes courtes auront de beaux jours devant elles. Elles livrent des produits frais, semblent plus résilientes face aux chocs externes et permettent, dans une certaine mesure, de donner un contenu plus concret aux discours sur la souveraineté alimentaire.

Pensez-vous que les rôles relatifs des secteurs privé et public vont changer à l'avenir? Pourrait-on mettre davantage l'accent sur le rôle du secteur public dans le système alimentaire (réserves alimentaires publiques, réglementation des chaînes alimentaires et des marchés, etc.)?

- La pandémie a révélé le rôle stratégique de certaines logistiques tout au long de la chaîne alimentaire comme, par exemple, les infrastructures de stockage, de transformation, de chaînes de froid, de mécanisation pour limiter le risque de main d'œuvre qu'imposent les gestes barrières et restrictions de mouvements ou encore les infrastructures électroniques pour les achats en lignes, etc. Le secteur privé, moyennant des incitations bien ciblées et adéquates, pourrait s'y investir. Certaines entreprises privées se sont investies dans l'effort national pour limiter la pandémie ou ses effets: distribution de masques, gels, vivres et non

vivres, etc., elles peuvent attendre du gouvernement un retour en termes de facilités diverses pour les investissements.

- En Côte d'Ivoire, la pandémie a à jour la nécessité d'investir dans la mise en place de réserves alimentaires stratégiques. Les distributions d'espèces aux populations vulnérables sont efficaces lorsque l'offre alimentaire est satisfaisante dans les marchés; or les chocs de ce genre s'accompagnent généralement de tensions de prix sur les aliments que seules les réserves alimentaires et des mesures efficaces de contrôle peuvent contrer. C'est pourquoi il faut saluer le démarrage, en juin 2020, d'une étude visant à élaborer une stratégie nationale de stockage de sécurité alimentaire par le Ministère de l'agriculture avec l'appui technique et financier de la CEDEAO.
- Le débat est engagé au sein du gouvernement et des PTF sur la nécessité de construire un système d'information sur la situation alimentaire, les prix agricoles et d'alerte rapide tant au niveau rural qu'au niveau des centres urbains. En rendant possible l'identification des personnes et des zones vulnérables, ce système s'avèrerait stratégique pour prendre à temps des décisions qui permettront des réponses appropriées pour soulager les populations impactées par d'éventuelles crises y compris alimentaires.

Quelles sont les implications pour les différentes catégories de taille des exploitations agricoles, avec différents niveaux d'intensité d'intrants, de demande de main d'œuvre et de mécanisation? Que signifieront les changements dans le système alimentaire pour les petits agriculteurs? Une plus grande agrégation des exploitations agricoles? Y a-t-il des implications pour la vitesse et le rythme de la transformation agricole?

- La pandémie a révélé l'urgente nécessité pour les pouvoirs publics d'inciter le secteur privé à investir en vue de rendre disponibles sur place les intrants, la mécanisation agricole, la logistique de transport, de stockage et de conservation au froid pour limiter les ruptures en périodes de chocs. Par exemple, pendant la covid-19, les achats bord champ ont connu des perturbations dans plusieurs zones de production (noix de cajou, produits vivriers frais, etc.), où des agrégations des récoltes étaient indispensables pour favoriser les achats groupés. Les commerçantes du secteur vivrier ont dû mutualiser les camions pour le convoyage des produits vers les centres de détails et de consommation.
- Pour la mécanisation agricole, des réflexions sont en cours pour le renforcement des services gérés par des organismes privés au niveau des zones de production (exemple des leaders de pôles pour la riziculture). Une véritable politique et un programme d'investissement en matière de mécanisation agricole sont d'actualité pour faire face aux pénuries de main d'œuvre que ce genre de chocs peut créer.
- Même si des nécessités de regroupements de certains services se sont révélées indispensables pour certains produits agricoles, il semble encore trop tôt pour parler d'agrégation d'exploitations agricoles dans un contexte où plus de 80 pour cent des fermiers sont des agriculteurs familiaux dispersés.

Des changements structurels se produisent-ils, ou pourraient-ils se produire, qui rendraient plus difficile la réalisation des objectifs nutritionnels? Il est clair que cela se produit à court terme (plus d'aliments de base, d'aliments transformés), mais cela va-t-il se poursuivre à long terme?

- Au début de la pandémie, à Abidjan, on a observé des achats de panique dans les grandes surfaces pour des produits transformés tels que les boîtes de sardine, l'huile, les pâtes alimentaires et autres biscuits. Mais le maintien de l'approvisionnement régulier des marchés habituels dans les quartiers a permis de stopper cette tendance. Il est à noter que, selon les statistiques de la FAO, les prix sur les marchés internationaux de ces derniers mois n'ont pas connu une grande volatilité en raison d'une disponibilité satisfaisante des stocks

mondiaux, ce qui fait que la flambée observée au début de la crise semble être désormais atténuée.

- En revanche, certains produits ayant subi une transformation artisanale (tisanes, riz local, jus de fruits, etc.) ont beaucoup attiré à des fins nutritionnelles. Toutefois, il est peu probable que la tendance à l'achat de produits transformés soit radicalement modifiée en raison de la covid-19. Ces produits resteront pour longtemps l'apanage d'une classe de consommateurs plus aisés.

Quels sont les changements qui pourraient être nécessaires dans les systèmes de gouvernance (par exemple, la décentralisation) pour faire face à ces crises?

- La gouvernance de cette pandémie a été plutôt centralisée ainsi que ses effets. Les voix des régions ont été assez peu audibles mais les autorités étaient mobilisées pour recevoir les aides venant la plupart du temps d'Abidjan.
- La nécessité de bâtir la réponse à de pareils chocs touchant les systèmes alimentaires en responsabilisant les régions est essentielle. Les zones de production du secteur vivrier se trouvent dans les régions et un plus grand renforcement de leurs potentiels de production par des politiques bien adéquates d'aménagement du territoire (par exemple agropoles) aurait une valeur ajoutée claire et responsabiliserait mieux les acteurs locaux.

Les politiques nationales d'autosuffisance sont-elles susceptibles de prévaloir? Le débat sur l'autosuffisance nationale ou régionale et ses implications possibles est-il relancé? Comment cela affectera-t-il le contrôle des importations/exportations?

- La pandémie a permis de relancer ce débat sur l'autosuffisance et la souveraineté alimentaire: par exemple, la nécessité d'organiser la production semencière du riz pour combler les importations de riz (plan d'urgence riz). En matière de mesures en faveur d'une souveraineté alimentaire, l'exemple est souvent pris sur la filière volaille où une politique volontariste a rendu la Côte d'Ivoire autosuffisante en viande et œufs.
- Plusieurs voix d'acteurs de la filière se lèvent pour appeler à une application plus stricte des règlementations en matière d'importation de riz[9] en Côte d'Ivoire; en effet, le laxisme observé dans ce domaine mais aussi d'autres problèmes structurels de la filière seraient la cause de la faible compétitivité du riz produit en Côte d'Ivoire, mais aussi dans les pays voisins (une partie du riz importé en Côte d'Ivoire est réexporté dans plusieurs pays de la sous-région).
- La pandémie renforce l'impérieuse nécessité d'une plus grande diversification de l'agriculture ivoirienne, notamment sa partie exportée, souvent confrontée aux chocs externes (récession économique sur les marchés d'exportation). Cette réalité structurelle a davantage été exacerbée par la pandémie. En effet, même si le cacao, dont le pays est le premier producteur mondial, semble relativement épargné par la pandémie de la covid-19 (du moins à court terme), les filières comme la noix de cajou, l'hévéa, la banane, la mangue, l'ananas sont durement impactées. Par exemple, la chute des cours du cajou fait fondre les revenus des producteurs et les plonge dans l'insécurité alimentaire étant donné que, dans ses zones de prédilection, la culture de l'anacarde occupe une bonne partie des superficies jadis destinées aux cultures vivrières. En outre, les mesures de lutte contre la covid-19 ont impacté négativement la récolte, le transport et l'exportation de plusieurs production (hévéa, palmier à huile) et grevé souvent certaines charges.

[9] Certains acteurs de la filière riz dénoncent souvent la présence de riz importé arrivé en vrac dans les ports (ce qui serait contraire à la règlementation en la matière) et reconditionné par la suite en direction de supermarchés locaux ou de certains pays de la sous-région.

- Avec la covid-19 et ses impacts sur les économies africaines, la décision des chefs d'État, le 21 mars 2018, de créer une zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) s'en trouve plus que jamais justifiée et opportune. Elle permettrait en effet de dynamiser les échanges intrarégionaux et sous-régionaux; jusqu'à présent, le continent échange très peu avec lui-même et reste relativement marginalisé dans le commerce mondial. Pour ce qui est du cas spécifique de la Côte d'Ivoire, la mise en œuvre effective de la ZLECAF «contribuera à augmenter significativement les exportations vers les sous-régions autres que la CEDEAO, avec une demande multipliée par plus de 50, en passant de 24,3 millions de consommateurs (ivoiriens) à plus de 1,2 milliard à l'échelle continentale »[10].

Les technologies/modalités employées pendant l'épidémie, telles que les livraisons de nourriture/les transactions électroniques, vont-elles subsister? Quelles seront les implications pour les agriculteurs, les marchés humides, la petite distribution et l'emploi?

- Indéniablement, à Abidjan, la pandémie a rendu plus populaires les achats en ligne et les livraisons à domicile, même si cela concerne pour le moment une clientèle plus aisée. Ces types de transactions ont le mérite de rendre disponibles des produits frais. Ainsi, pendant la fermeture, certains restaurants ont été autorisés à servir des repas à emporter ou livrés à domicile sur commande par téléphone.
- Selon certains témoignages, les achats en ligne continueront à se développer après la covid-19 pour deux raisons: i) comme il est probable que le virus circule encore longtemps parmi la population, cette forme d'achat permet de conserver les mesures barrières, ii) les embouteillages dans la circulation à Abidjan obligent certains consommateurs à opter pour ce type de transactions (moins pénibles, économie de carburant).
- La pandémie a aussi révélé de plus grandes opportunités pour l'agriculture périurbaine (horticulture, maraichéculture, petits élevages) étant donné que leur proximité permet de raccourcir la chaîne de valeur et de livrer des produits plus frais aux consommateurs.

Comment la crise influencera-t-elle les politiques agroalimentaires compte tenu des grands défis, tels que le changement climatique, la biodiversité et la dégradation de l'environnement? Comment changera-t-elle le débat sur ces questions ou leur priorité relative? Seront-elles reléguées au second plan?

- Tout au long de cette pandémie, en Côte d'Ivoire, le débat porte principalement sur les façons d'assurer la disponibilité des aliments de façon permanente pour les citoyens. Les questions de changements climatiques, de biodiversité et de dégradation de l'environnement ont été totalement occultées. Le Ministère de l'environnement et du développement durable ainsi que celui en charge de l'assainissement et de la salubrité ne font pas partie des ministères impliqués dans le plan de réponse et aucune mesure du plan ne concerne ces secteurs.
- Par conséquent, il est probable que ces questions soient reléguées au second plan. En effet, la nature du choc est telle que la préoccupation centrale des parties prenantes à la réponse était d'assurer à court et moyen terme les disponibilités alimentaires pour les populations.

[10] Déclaration du directeur exécutif de la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), M. Stéphane Aka-Anghui.

INFORMATION ET GOUVERNANCE

Capacités administratives et gouvernance

De quelles capacités administratives et de gouvernance le gouvernement dispose-t-il pour mettre en œuvre de nouvelles politiques et de nouveaux programmes ou pour faire appliquer des restrictions?

Pour l'élaboration du Plan de soutien économique, social et humanitaire en réponse à la pandémie de la covid-19, chaque ministère concerné a élaboré des mesures de réponse propres à son secteur d'activités. Ces mesures, qui touchent presque tous les secteurs économiques et sociaux du pays ont, par la suite, été consolidés au niveau de la Primature.

Ainsi, le cadre de gouvernance du plan de réponse à la covid-19 pour le secteur agricole adopté par le Conseil des ministres du 15 avril 2020 comprend:

- Un organe d'orientation et de décision, le Comité interministériel des matières premières (CIMP), présidé par le Premier ministre, chargé d'approuver les plans d'actions et budgets des projets des filières. Ce comité, élargi à tous les ministres du secteur agricole, est l'organe d'orientation et de décision et délibère sur la base des recommandations du CICT (cabinet du Premier ministre, 2020).
- Un Comité interministériel de coordination technique (CICT), piloté par le conseiller spécial du Premier ministre, chargé de préparer techniquement les décisions du CICT; ce comité comprend les points focaux de six ministères: agriculture et développement rural, promotion de la riziculture, ressources animales et halieutiques, commerce et industrie, économie et finances, budget et portefeuille de l'État.
- Une cellule technique sectorielle (CTS) au sein de chacun des ministères suivants: agriculture et développement rural, promotion de la riziculture, ressources animales et halieutiques, commerce et industrie qui aura pour rôle de valider les propositions des filières et unités opérationnelles d'exécution et de soumettre les projets au CICT.
- Des unités opérationnelles d'exécution des plans d'action composées i) d'unités opérationnelles pour les filières exportation, ii) d'unités opérationnelles chargées du secteur vivrier, et iii) d'autres opérateurs pour les filières d'élevage et d'aquaculture.

Pour les autres dimensions du plan de soutien économique, social et humanitaire en réponse à la pandémie de covid-19:

- Quatre fonds ont été mis en place sous la tutelle unique du ministre de l'économie et des finances
- Le cadre de gouvernance de ces quatre fonds est le suivant: i) les fonds sont logés à la Banque nationale d'investissement (BNI) qui en assure la gestion administrative et financière; ii) chaque fonds comprend un comité de gestion assisté d'un secrétariat exécutif assuré par une structure opérationnelle existante du ministère technique en charge de chaque question; iii) contrôle a posteriori de la gestion des différents fonds par l'Inspection générale des finances (IGF).
- Des cabinets privés de renommée internationale ont été recrutés pour accompagner les organes de gestion des différents fonds. Par ailleurs, dans le but d'une gestion transparente et efficace des dons, il a été décidé de la centralisation de l'ensemble des contributions au niveau du Ministère de l'économie et des finances (Gouvernement de Côte D'Ivoire, 2020).

De toute évidence, les capacités administratives et de gouvernance sont présentes et assurent de façon effective le respect des différentes mesures de restrictions, ainsi:

- Des contrôles réguliers sont menés par les forces de l'ordre pour le respect des mesures barrières, ainsi que des différentes restrictions (couvre-feu, fermeture des bars et restaurants, mesures dans les marchés, etc.).
- Les différents leaders d'opinion s'impliquent dans la sensibilisation pour le respect des mesures.
- Sept centres de dépistage ont été ouverts dans la ville d'Abidjan.
- À ce jour, le gouvernement a décaissé, pour le compte des différents mécanismes de soutien, un montant cumulé de 190 milliards de FCFA (345 millions USD) pour alimenter les quatre fonds mis en place dont 50 milliards de FCFA (90,8 millions USD) pour le secteur agricole.

Observe-t-on des changements dans la structure de gouvernance au sein du système agroalimentaire?

- La gouvernance du plan de réponse dans le secteur agricole s'organise pour l'essentiel autour d'institutions étatiques; cela a été positif dès le début pour organiser la conception des mesures. Toutefois, avec le recul, on peut se demander si une plus grande implication des organisations des acteurs et bénéficiaires n'aurait pas apporté un avantage supplémentaire. De même, les échelons décentralisés pourraient être davantage impliqués dans la conception des mesures du plan de réponse. Par ailleurs, les partenaires techniques et financiers ont été largement mobilisés et consultés pour la mobilisation de leurs contributions financières, leur implication dans la gouvernance de ces ressources ainsi que le suivi évaluation de la mise en œuvre des mesures aurait été un atout de plus.
- Tout au long du processus d'élaboration du plan de réponse, il a été observé d'une façon générale une difficulté à faire la distinction entre mesures d'urgence et mesures dites normatives. Le dialogue rapproché que les PTF du secteur agricole ont entretenu avec la Primature et les ministères concernés par les différentes mesures a largement contribué à un meilleur séquençage des actions contenues dans les fiches techniques; cela a largement facilité la concrétisation des différents appuis des PTF (financiers et assistance technique).
- Par ailleurs, la gouvernance de la partie agricole du plan de réponse aurait pu être assurée par le Comité national de pilotage du programme national d'investissement agricole (CNP-PNIA). En effet, cet organe est composé de représentants des ministères directement impliqués dans le secteur agro-sylvo-pastoral (agriculture, élevage, eaux et forêts, environnement, promotion de la riziculture), du secteur privé, des professions agricoles et de la société civile (Ministère de l'agriculture et du développement rural, 2020)). Cela aurait pu contribuer à assurer la pérennité de cet organe mais les parties prenantes estiment que l'urgence et le volume des ressources en jeu sont tels que les organes du PNIA risqueraient de ne pas être à la hauteur. De plus, la non fonctionnalité des organes de pilotage du PNIA semble n'avoir pas milité en leur faveur pour gérer la partie agricole du plan de réponse à la COVID-19.
- En définitive, plusieurs parties prenantes apprécient positivement la prise en main par la Primature de la coordination globale de la conception des mesures du plan de réponse. Cela a permis de mettre de l'ordre dans la situation assez confuse observée au début quant au contenu des mesures et la responsabilité des parties prenantes au niveau des ministères et agences d'exécution. Le groupe des PTF, en particulier, a trouvé un interlocuteur adéquat pour le dialogue autour des différentes mesures, permettant ainsi d'aller à l'essentiel. Néanmoins, il est trop tôt pour apprécier son efficacité pour ce qui est du suivi de la mise en œuvre des mesures.

Information, évaluation et dialogue politique

Y a-t-il un dialogue continu entre les différentes parties prenantes concernant la réponse politique que le gouvernement devrait adopter?

La mise en œuvre des mesures définies fera l'objet d'un suivi régulier afin de prendre en compte les ajustements nécessaires au regard de l'évolution de la pandémie. À cet effet, un comité technique paritaire État-secteur privé a été mis en place avec l'annonce des mesures fin mars pour le suivi d'exécution des mesures, avec un compte rendu régulier au gouvernement (Ministère de l'économie et des finances, 2020). Ce comité, mis en place dès le 17 avril, a tenu sa première réunion hebdomadaire le 24 avril. Il est présidé par la conseillère technique du ministre de l'économie et des finances.

Pour mobiliser les ressources nécessaires au financement du plan de soutien économique, social et humanitaire en réponse à la pandémie de COVID-19, des concertations sont en cours depuis mi-avril 2020 en utilisant les cadres habituels en place:

- Entre le gouvernement (sous la direction des ministres concernés par les mesures) et les parties prenantes de la société concernées par ces mesures: pour le secteur agricole, les responsables des différentes organisations faîtières agricoles (coopératives agricoles, interprofession des filières, etc.) ont été consultés par le ministre de l'agriculture et des fiches techniques ont été élaborées pour faciliter l'opérationnalisation des différentes mesures. Cela a également été le cas pour le ministre en charge des ressources animales.
- Entre le gouvernement (sous la direction du directeur de cabinet du Premier ministre) et les chefs des agences de coopération et les partenaires techniques et financiers en Côte d'Ivoire (sous la direction de l'Agence française de développement). Les contributions attendues des PTF se présentent sous forme de i) réallocation de projets en cours, ii) contribution nouvelle, iii) appuis techniques.
- Entre le gouvernement (sous la direction du conseiller spécial du Premier ministre chargé de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques), et le groupe des PTF du secteur agriculture et environnement sous la direction de la FAO et de l'Agence française de développement afin de mobiliser les ressources nécessaires au plan de soutien économique, social et humanitaire dans le secteur agricole.

Pour faciliter les concertations avec les PTF du secteur agricole, le gouvernement a regroupé les mesures du plan de soutien au secteur dans 17 fiches techniques correspondant à des filières (Ministère de l'économie et des finances, 2020). Cela a permis aux PTF de se regrouper conformément à leurs domaines d'intervention pour i) harmoniser les points de vue entre eux et ii) rencontrer la Primature afin de faire part de leurs commentaires sur le contenu de ces fiches et soumettre leurs contributions (réallocation de projets en cours, appui budgétaire, assistance technique).

Les mécanismes de concertation avec les partenaires techniques et financiers fonctionnent et les ressources sont en train d'être mobilisées. Ainsi, au cours de leur rencontre du 22 avril avec la Primature, tous les partenaires techniques et financiers ont i) noté avec satisfaction les principes de gouvernance et de redevabilité qui encadrent la mise en œuvre des différents mécanismes (contrôle a posteriori, audit externe, publication des dons et leur utilisation, etc.); ii) manifesté leur grand intérêt pour accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre de ce plan, notamment par l'octroi de nouvelles ressources, la réorganisation des portefeuilles de projets existants, la fourniture d'assistance technique en vue d'apporter les réponses appropriées aux besoins du gouvernement dans le cadre de ce plan (Cabinet du Premier ministre, 2020).

Quelles sont les capacités des systèmes d'informations et de suivi des mesures politiques et du plan d'action?

- La mesure de l'impact réel de la covid-19 ainsi que les mesures pour y faire face sur le plan économique et social revêt un enjeu stratégique pour toutes les parties prenantes (État, secteur privé, acteurs des filières agricoles, d'exportation et du secteur vivrier, PTF, etc.). Malheureusement, dans l'ensemble, le niveau de fonctionnement des systèmes d'informations sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle est médiocre en Côte d'Ivoire et l'on constate une faible appropriation nationale des systèmes existants (forte dépendance à l'égard des financements des partenaires au développement).
- Le pays a mis formellement en place des mécanismes gouvernementaux responsables pour le suivi de l'impact des politiques et des programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle (ST-PNIA, STP-CNN, DISSA, directions en charge des études, planification et suivi-évaluation dans les ministères) censés organiser les informations utiles en vue d'éclairer les processus décisionnels en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cependant, les dispositifs statistiques sectoriels devant les alimenter ne sont, pour la plupart, pas fonctionnels en raison de l'insuffisance de capacités, de la culture du secret des données, du manque de financement et du faible portage politique.
- Pour les structures qui réussissent à produire des informations, l'accessibilité n'est pas toujours évidente (pour certaines en raison de politiques de confidentialité imposées par les filières de rente fortement exportatrices et/ou spéculatives comme le café, le cacao, l'hévéa, l'anacarde); cette situation limite leur efficacité en matière de suivi de la situation alimentaire et nutritionnelle dans le pays. Les résultats des analyses et les recommandations qui en sont issues ne sont pas toujours largement diffusés ou rendus accessibles. Par conséquent, la transparence, la responsabilité et les enseignements tirés restent dans l'ensemble limités.

Le PAM/UNICEF ou d'autres agences ou organismes gouvernementaux mettent-ils en place des évaluations et une aide d'urgence?

Plusieurs agences de coopération se sont engagées à appuyer le gouvernement en finançant des études afin d'aider à mieux appréhender la crise et affiner la stratégie de riposte. Dans ce cadre:

- Le PNUD appuie l'Institut national de la statistique (INS) pour la conduite d'une enquête sur l'impact de la covid-19 sur l'économie ivoirienne, notamment sur les ménages et les PME; le PNUD a également initié des études sur des questions clés, notamment le secteur informel, l'emploi; les résultats de ces études ont été publiés en début juin 2020.
- Une étude a été initiée par le PAM en collaboration avec le Ministère de l'agriculture sur l'analyse de l'impact de la covid-19 sur la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire; la FAO a participé aux discussions initiales sur cette étude; les résultats ont également été publiés en juin.
- Une étude est menée par l'USAID sur l'impact de la crise dans la zone d'Abidjan et à l'intérieur du pays.
- La Société financière internationale (SFI) a entrepris une étude d'impact de la crise de la covid-19 sur le secteur privé en partenariat avec la Banque mondiale (Cabinet du Premier ministre, 2020).

La covid-19 constitue donc une opportunité pour la Côte d'Ivoire et ses partenaires d'investir dans la production et l'analyse d'informations fiables pour suivre les indicateurs de pauvreté, d'emploi, de sécurité alimentaire et de malnutrition. Ainsi, la Banque mondiale, la FAO, le PAM, et l'UNICEF se concertent pour identifier des modalités afin d'appuyer le gouvernement dans la construction d'un système durable de suivi de la situation alimentaire et d'un système de veille et d'alerte rapide.

Les principaux partenaires de développement réaffectent-ils des fonds?

- Comme indiqué ci-dessus, les partenaires ont manifesté leur grand intérêt à accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre de ce plan, notamment par l'octroi de nouvelles ressources, la réorganisation des portefeuilles de projets existants, la fourniture d'assistance technique en vue d'apporter les réponses appropriées aux besoins du gouvernement dans le cadre de ce plan.

Ainsi, la Banque mondiale, la FAO et le PAM ont entamé une réflexion sur un possible renforcement des systèmes nationaux d'information sur la sécurité alimentaire, le suivi des prix et d'alerte rapide; poussée actuellement par la FAO, cette initiative gagnerait à être renforcée. De même, des partenaires comme le FIDA, FAO, Africarice et JICA réfléchissent à la construction d'un système national semencier pour la production vivrière; à noter également l'initiative, également poussée par la FAO et le PAM, de «panier de la ménagère» à laquelle pourraient participer ONU Femmes et JICA, visant à assister les populations pour l'écoulement de leurs productions excédentaires en permettant l'accès d'aliments aux ménages vulnérables.

BIBLIOGRAPHIE

Banque mondiale. 2020. Selon la Banque mondiale, les remises migratoires devraient connaître un repli sans précédent dans l'histoire récente. Sur: *World Bank News* [en ligne]. Washington, D.C. [page web consultée le 15 juillet 2020]. https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2020/04/22/world-bank-predicts-sharpest-decline-of-remittances-in-recent-history

Cabinet du Premier ministre. 2020. *Covid-19: analyse des mesures du plan de soutien économique, social et humanitaire dans le secteur de l'agriculture - rapport du comité restreint*. Abidjan.

Cabinet du Premier ministre. Avril 2020. *Relevé des conclusions de la réunion du 22 avril 2020 avec les partenaires techniques et financiers sur le plan de riposte économique, sociale et humanitaire dans le cadre de la lutte contre la covid-19*. Abidjan.

Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD). 2020. Covid-19 & Sécurité alimentaire. Comment la Côte d'Ivoire protège ses systèmes alimentaires locaux. Sur: *Cirad* [en ligne]. Paris [page web consultée le 15 juillet 2020]. https://www.cirad.fr/actualites/toutes-les-actualites/articles/2020/science/covid-19-securite-alimentaire-la-cote-d-ivoire-protege-ses-systemes-alimentaires-locaux

CILSS. 2020. Cadré Harmonisé analyses octobre-décembre 2019. Sur: *FAO in Emergencies* [en ligne]. Rome [page web consultée le 31 juillet 2020]. http://www.fao.org/emergencies/recursos/mapas/detalle/es/c/1253491/

Conseil national pour la nutrition, l'alimentation et le développement de la petite enfance (CONNAPE). 2020. Plan d'urgence des secteurs de la sécurité alimentaire et de nutrition pour faire face à la covid-19. Abidjan.

Conseil national de sécurité. 2020. Communiqué du 13 juillet 2020. Abidjan. https://news.abidjan.net/h/676314.html

Food Security Portal. 2020. Accélérer les progrès vers l'ODD2: diagnostic de l'efficacité des politiques favorables à la SANAD en Côte d'Ivoire. Sur: Food Security Portal [en ligne]. Abidjan [page web consultée le 1 septembre 2020]. http://tools.foodsecurityportal.org/node/208/#report

Fonds monétaire international. 2020. *Perspectives économiques régionales* - Afrique Subsaharienne. Washington, D.C.

Gouvernement de Côte D'Ivoire. 2020. *Plan de soutien économique, social et humanitaire en réponse à la pandémie de covid-19.* Abidjan, Côte D'Ivoire.

Gouvernement de Côte D'Ivoire. 2020. Communiqué du Conseil des ministres du 11 mars 2020. Sur: *Gouvernement de Côte D'Ivoire* [en ligne]. Abidjan [page web consultée le 31 mai 2020]. https://www.presidence.ci/communique-du-conseil-des-ministres-du-mercredi-11-mars-2020/)

Gouvernement de Côte D'Ivoire. 2020. Communiqué du Conseil des ministres du 29 avril 2020. Sur: *Gouvernement de Côte D'Ivoire* [en ligne]. Abidjan [page web consultée le 31 mai 2020]. http://www.gouv.ci/doc/1588181328Communique-du-Conseil-des-Ministres-du-mercredi-29-avril-2020.pdf

Gouvernement de Côte D'Ivoire. 2020. Message à la Nation du Président de la République le 7 mai 2020. Sur: *Gouvernement de Côte D'Ivoire* [en ligne]. Abidjan [page web consultée le 31 mai 2020]. http://www.gouv.ci/doc/1589560394PANDEMIE-DE-CORONAVIRUS-2019-COVID-19-MESSAGE-A-LA-NATION-DE-S.E.M.-LE-PRESIDENT-DE-LA-REPUBLIQUE-Jeudi-7-mai-2020.pdf)

Gouvernement de Côte D'Ivoire. 2020. Communiqué du Conseil des ministres du 24 juin 2020. Sur: *Gouvernement de Côte D'Ivoire* [en ligne]. Abidjan [page web consultée le 31 mai 2020]. http://www.gouv.ci/_conseil-ministre-details.php?recordID=401)

International Cocoa Initiative (ICI). 2020. *Le travail dangereux des enfants dans les communautés de Côte d'Ivoire durant la covid-19*. Geneva. (disponible en ligne, à l'adresse: https://cocoainitiative.org/wp-content/uploads/2020/07/ICI_rapid-analysis_VF.pdf)

Ministère du plan et du développement - PNUD. 2020. *Mesure de l'impact socioéconomique de la COVID19 sur les conditions de vie des ménages en Côte d'Ivoire*. Abidjan.

Ministère des ressources animales et halieutiques. 2020. *Fiches techniques des filières porcine et aviculture*. Abidjan.

Ministère de l'économie et des finances. 2020. *Plan de soutien économique, social et humanitaire en réponse à la pandémie de covid-19. 30 fiches techniques ministérielles*. Abidjan. (disponible en ligne, à l'adresse: https://www.dropbox.com/sh/vw294cad0s357k6/AADnqKrX-zoM2ytix8im6yV2a?dl=0)

Ministère du plan et du développement-PNUD. 2020. *Évaluation de l'impact de la covid-19 sur le secteur informel en Côte d'Ivoire*. Abidjan.

Ministère du plan et du développement-PNUD. 2020. *Évaluation de l'impact de la covid-19 sur l'activité des entreprises du secteur formel en Côte d'Ivoire*. Abidjan.

Ministère de l'agriculture et du développement rural. 2017. *Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2).* Abidjan.

Ministère de l'agriculture et du développement rural. Octobre 2019. *Rapport de l'atelier national d'identification et d'analyse des zones à risques et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle en Côte d'Ivoire* (cadre harmonisé). Abidjan.

Ministère de la promotion de la riziculture. 2020. *Fiche technique filière riz*. Abidjan.

Ministère du commerce et de l'industrie. 2020. *Fiche technique collecte, transport et approvisionnement des marchés du vivrier*. Abidjan

Nations Unies Côte d'Ivoire. 2020. *Analyse comparative des mesures de confinement et pistes à explorer pour limiter les risques associés à la pandémie de covid-19 en Côte d'Ivoire (Situation au 21 avril 2020*). Abidjan.

ONU. Avril 2020. *Plan de réponse multisectorielle à l'impact socio-économique du covid-19 en Côte d'Ivoire.* New York.

Présidence de la République de Côte d'Ivoire. Janvier 2020. *Communiqué final du séminaire gouvernemental relatif au programme d'actions prioritaires (PAP).* Abidjan.

Primature. 2010. *Plan d'action national de sécurité sanitaire des aliments*. Abidjan.

Radio france internationale (RFI). Mai 2020. Côte d'Ivoire: le confinement fait exploser le nombre de violences domestiques. Sur: *Radio France International* [en ligne] Paris. [page web consultée le 31 mai 2020]. https://www.rfi.fr/fr/podcasts/20200509-côte-d-ivoire-le-confinement-fait-exploser-le-nombre-violences-domestiques

Radiodiffusion télévision ivoirienne (RTI). Mai 2020. Covid-19 : Le couvre-feu levé à l'intérieur du pays et réaménagé à Abidjan à partir du 8 mai 2020. Sur: *Radiodiffusion télévision ivoirienne* [en ligne] Abidjan. [page web consultée le 31 mai 2020]. https://www.rti.ci/info/covid-19/26946/covid-19-le-couvre-feu-leve-a-linterieur-du-pays-et-reamenage-a-abidjan-a-partir-du-8-mai-202

REMERCIEMENTS

Ce profil de pays fait partie d'une série produite par le programme FIRST (Impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience, durabilité et transformation). En élaborant ces profils, le programme FIRST – un partenariat stratégique entre la FAO et l'Union européenne – répond aux appels au soutien des gouvernements et des partenaires du développement et de l'aide humanitaire. Dans certains pays, FIRST a uni ses forces à celles du Réseau mondial contre les crises alimentaires.

Le processus de production de ce profil a été mené par Mahama Zoungrana, responsable politique de FIRST, en étroite collaboration avec la représentation de la FAO et la délégation de l'Union européenne en Côte D'Ivoire et le Gouvernement de Côte D'Ivoire. Il a bénéficié des contributions de l'équipe de direction de FIRST.

COFINANCÉ PAR
L'UNION EUROPÉENE

Cette publication a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne.

Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de la FAO et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant les vues de l'Union européenne.

CB1348FR/1/10.20